



# DOSSIER INSCRIPTION INTERNAT

**Téléphone INTERNAT : 07.79.78.18.23**

Filles et Garçons **si répondeur** ne pas hésiter à laisser un message

## TROUSSEAU (document à conserver par les parents)

*Les élèves internes doivent avoir :*

- 1 alaise obligatoire,
- 1 traversin ou oreiller (pour les élèves allergiques),
- 2 paires de draps,
- 1 couverture ou couette avec sa housse,
- 1 taie de traversin,
- 1 paire de chaussons (**OBLIGATOIRE**),
- 2 serviettes de toilette et un nécessaire de toilette,
- au moins 2 tenues de rechange sont indispensables au jeune pour son bien-être et sa propreté.
- 2 cadenas



Email lycée que par école direct

Email collègue : [vie.scolaire.college@gs-cassaigne.fr](mailto:vie.scolaire.college@gs-cassaigne.fr)

**(Attention faire message la veille de l'absence ou du retard)**





## REGLEMENT INTERNAT

Les élèves qui s'inscrivent en qualité d'internes à Jean Cassaigne acceptent les conditions de vie et de fonctionnement. Ces modalités sont en conformité avec le Projet Educatif et son Règlement Intérieur.

L'internat est un cadre de vie :

- où s'apprend le travail sous toutes ses formes (individuel, en groupe,...),
- qui favorise l'apprentissage de la vie en société avec ses contraintes et ses richesses.

L'internat incite l'élève à une organisation autonome de son travail, mais aussi une prise de responsabilité dans sa vie quotidienne, à l'égard d'autrui et **du respect des règles de vie (ci-joint)**.

Le respect des biens et des personnes, comme des règles de vie, sont le signe de cette prise de conscience d'un jeune responsable.

**Toute la vie de l'internat repose sur le respect de tous.**

### HORAIRES

L'internat fonctionne **du lundi 17 h 00 au vendredi 8 h 00**. Les jeunes peuvent cependant rentrer chez eux du mercredi midi (fin des cours) au jeudi matin.

- **Les internes du collège :** le mercredi, des correspondants dûment habilités par écrit peuvent les accueillir. Ils doivent venir personnellement au collège chercher l'enfant et le ramener à l'heure définie en accord avec l'internat.
- **Les internes du lycée :** sont autorisés ou pas, à sortir seuls le mercredi après-midi après le repas, conformément aux autorisations parentales.
- Le lundi, mardi et jeudi, les lycéens sont autorisés à se rendre sur le parking de 17 h 00 jusqu'à 17 h 20, l'étude commençant à 17 h 25 (durée : 1 h 15).
- Le mercredi, les lycéens doivent être présent, à l'internat, impérativement à 17h30 pour l'étude (durée 1h00)

**Autres sorties :** toute autre sortie dans la semaine est subordonnée à une autorisation des parents. Toute activité autorisée (sportive, musicale, ...) ne doit pas porter préjudice au travail scolaire.

### TRANSPORT DES LYCEENS

Les internes sont placés sous la responsabilité directe du Chef d'Etablissement du lundi matin au vendredi soir.

En conséquence, un service de transport (bus) est assuré pour l'internat :

- le matin, départ de l'internat à 7 h 30,
- en fin de journée, les élèves doivent prendre le transport qui est mis à leur disposition après l'étude, c'est-à-dire à partir de 18 h 30.

**Cependant, l'utilisation d'une voiture personnelle est tolérée (le mercredi après-midi également) à condition que l'élève ne transporte personne d'autre (sauf autorisation exceptionnelle des parents) et utilise son véhicule à l'année. Dans ce cas la responsabilité du conducteur est entière.**

- le mercredi, un bus assure le retour à 16 h 30,
  - **de 13 h à 16 h 30** accueil au lycée
  - **à partir de 16 h 30** accueil au collège Jean Cassaigne.

### TELEPHONE

L'utilisation du téléphone portable est tolérée dans l'établissement à partir de 17 h 00 pour les lycéens et 18h30 pour les collégiens. Il doit être éteint aux heures d'études et pendant toutes activités organisées par l'établissement. Les communications téléphoniques sont interdites après l'heure du coucher, les portables seront ramassés par les éducateurs.



## COMPORTEMENT

L'harmonie de la vie en internat est étroitement liée au comportement de chacun.  
Le langage sera respectueux, le comportement décent.  
La tenue vestimentaire sera simple, correcte et propre.  
La toilette régulière fait partie d'une hygiène de vie, du respect de soi-même et des autres.  
Un travail efficace nécessite une ambiance silencieuse en étude et dans les lieux de travail.

## TRAVAIL

L'accent est mis sur le travail personnel et approfondi :

**Les élèves du collège :** les éducateurs contrôlent le plus régulièrement possible les agendas et le travail des élèves, et particulièrement à la demande de professeurs. Les heures d'étude sont réparties de la façon suivante :

- **17 h 30 – 18 h 30 :** travail personnel, possibilité d'aller en travail de groupe, sous la responsabilité d'un éducateur du collège.
- **18 h 45 – 20 h 00 :** repas et temps libre,
- **A partir de 20h :** possibilité d'un temps supplémentaire pour un travail en chambre ou en étude

**Les élèves du lycée :**

Le mercredi, au collège Jean Cassaigne :

- **17 h 30 – 18 h 30 :** étude,
- **18 h 45 – 20 h 00 :** repas et temps libre.

Le lundi, mardi et jeudi, au lycée Jean Cassaigne :

- **17 h 25 – 18 h 25 ou 18h40 :** étude,

Le lundi, mardi et jeudi, au collège Jean Cassaigne :

- **18 h 35– 18 h 45 :** transport,
- **18 h 45 – 20 h 00 :** repas et temps libre,
- **20 h 00 – 21 h 00 :** étude obligatoire ou facultative en fonction des résultats scolaires et/ou sur demande des enseignants, en chambre ou en salle d'étude pour les élèves de 2<sup>o</sup>, 1<sup>ères</sup> et Terminales.

## ANIMATION

A chaque niveau, une salle est mise à la disposition des internes avec une télévision et des jeux de société. Un règlement fixe les modalités d'utilisation de ce lieu.

**Des temps forts en fin de trimestre sont proposés :** Noël, Fin d'année. La participation de l'ensemble de l'internat est indispensable pour la réussite de ces soirées. Les jeunes composent, organisent, animent.

**Des soirées peuvent être organisées :** théâtre, match, concert, conférence, film, sport...

## VIE EN CHAMBRE

Le **rangement des chambres** (lit fait, vêtements et livres rangés, sol dégagé) est une nécessité d'hygiène, d'éducation et de facilité d'entretien. L'inobservation répétée sera sanctionnée.

L'usage d'appareils sonores (radios, baladeurs, enceinte Bluetooth, etc...) est tolérée en chambre jusqu'à 21h à condition que le volume sonore soit raisonnable. A partir de 21h, ces derniers doivent être utilisés à l'aide d'écouteurs afin de respecter autrui.





## VOL

Il est fortement déconseillé aux élèves d'apporter ou de conserver dans leur chambre, même dans une armoire fermée à clé, des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. **Tout élève est responsable de ses affaires et de ses actes.**

**L'internat décline toute responsabilité** en cas de vol.

Tout élève commettant un vol à l'internat sera sanctionné tel que prévu par le règlement de l'établissement.

## CIGARETTE, ALCOOL et DROGUES

L'usage et la détention de drogues, d'alcools et autres produits illicites sont **strictement interdits**.

Concernant la cigarette, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Cependant, une tolérance est acceptée par l'établissement : un surveillant accompagne de 19 h 45 à 20 h 00 les lycéens qui souhaitent fumer une cigarette dans un endroit bien précis de l'établissement.

## SANCTIONS

En cas de non-respect de ce règlement, les sanctions sont les suivantes :

- Notification,
- Avertissement,
- Suppression de la sortie du mercredi pour les lycéens,
- Retenue le mercredi,
- Concertation éducative,
- Conseil d'éducation,
- Conseil de discipline,
- Exclusion temporaire de l'internat et/ou de l'établissement,
- Exclusion définitive de l'internat et/ou de l'établissement.

Et rappelons que l'internat est un service rendu aux familles.

## CONTACT

**Responsable de l'internat** : M. TINET : 07 79 78 18 23/ EcoleDirecte : onglet Personnels

Surveillant RDC (garçon) : M. REDONNET Olivier : 07 57 44 11 62 / EcoleDirecte : onglet Personnels

Surveillante 1<sup>er</sup> étage (fille): Mme LESCAIL Delphine : 07 57 44 11 63/ EcoleDirecte : onglet Personnels

Surveillante 2<sup>ième</sup> étage (fille) : Mme LARCHE Muriel : 07 57 44 11 64/ EcoleDirecte : onglet Personnels

**Contact par mail :**

- les élèves du lycée : [vie.scolaire.jean.cassaigne@gmail.com](mailto:vie.scolaire.jean.cassaigne@gmail.com)
- les élèves du collège : [vie.scolaire.college@gs-cassaigne.fr](mailto:vie.scolaire.college@gs-cassaigne.fr)

**Contact par EcoleDirecte** : (Lycée et collège)

- **INTERNAT Jean Cassaigne** (Onglet : Personnels ⇔ INTERNAT Jean Cassaigne (Fonction : Educateurs))

